PROGRAMME DE FORMATION

CAP SPECIALITE « AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **« CAP SPECIALITE AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION »** L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 6 juillet 2004 définissant le certificat d'aptitude professionnelle « agent de prévention et de médiation » et fixant ses conditions de délivrance

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

Une maîtrise des savoirs fondamentaux et des aptitudes relationnelles et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier est attendue.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation :

- Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 4 avril 2002 susvisé. Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite présenter l'épreuve facultative.

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au « CAP SPECIALITE AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION » sont les suivantes :

- Accueil, information et accompagnement
- Prévention et médiation
- Communication et organisation
- Français, Histoire-géographie - Enseignement moral et civique, Mathématiques et physique-chimie, Éducation physique et sportive Prévention - santé – environnement, Langue vivante étrangère et Langue vivante (facultatif)Arts appliqués et cultures artistiques (facultatif)

Buts de la formation

- **Le « CAP SPECIALITE AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION »** est un diplôme préparé en centre de formation rattaché à une structure.
- Il permet développer les compétences nécessaires pour prévenir les situations conflictuelles, assurer une présence de proximité, favoriser le dialogue et contribuer au maintien d'un climat serein au sein des espaces publics et des structures accueillant du public.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

Des actions de formations en présentiel :

Ces sessions se déroulent dans un environnement ou les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre

Des sessions d'apprentissage en visioconférence.

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.

- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.

- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives…

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles ont la charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **« CAP SPECIALITE AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION »** sera soumise à l'appréciation du jury désigné par le ministère de l'Éducation nationale.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en blocs de compétences, comme suit :

POLE 1 – ACCUEIL, INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

- ✓ C1.1 Accueillir, informer et créer des situations d'échange.

C1.1.1 Rechercher les documents et les services adaptés aux besoins des usagers.
C1.1.2 Décoder et transmettre les informations utiles.
C1.1.3 Accueillir les personnes et créer des situations favorables à l'échange.
C1.1.4 Adapter sa communication aux différents publics et aux situations rencontrées.

POLE 2 - PRÉVENTION ET MÉDIATION

- ✓ C2.1 Observer les situations et prévenir les risques.

C2.1.1 Observer les situations, les sites et les comportements.
C2.1.2 Identifier les risques et les situations susceptibles de générer des tensions.
C2.1.3 Établir un diagnostic de la situation observée.
C2.1.4 Déterminer les actions adaptées à la situation.

- ✓ C2.2 Assurer la prévention et contribuer à la sécurité.

C2.2.1 Prévenir les risques et contribuer à la sécurité des personnes.
C2.2.2 Adopter un comportement adapté face aux situations conflictuelles.
C2.2.3 Participer au maintien du cadre de vie et de l'environnement.
C2.2.4 Contribuer à la protection des biens et du patrimoine.
C2.2.5 Évaluer son intervention et les résultats de son action.

POLE 3 – COMMUNICATION ET ORGANISATION

- ✓ C3.1 Communiquer et gérer les situations de médiation.

C3.1.1 Déterminer les priorités d'action en fonction de la situation.
C3.1.2 Dialoguer avec les usagers et les différents interlocuteurs.
C3.1.3 Négocier et rechercher des solutions adaptées aux situations rencontrées.
C3.1.4 S'intégrer dans une équipe de travail et collaborer avec les différents partenaires.

- ✓ C3.2 Organiser son activité et rendre compte de son intervention.

C3.2.1 Participer à la mise en œuvre de projets.
C3.2.2 Planifier son travail et organiser ses activités.
C3.2.3 S'adapter à une situation imprévue.
C3.2.4 Rendre compte des situations observées et des informations collectées.
C3.2.5 Utiliser les outils et supports professionnels nécessaires à son activité.

UG1 – FRANÇAIS ET HISTOIRE GEOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Français
- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Evaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)

Histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC

UG2 – MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE CHIMIE

-Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié

UG3 – EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

UG4 – PREVENTION-SANTE-ENVIRONNEMENT

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix

- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence

UF1 – LANGUE VIVANTE

L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D. 312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté

UF2 – ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Etablir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant **« CAP SPECIALITE AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION »** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	BC
EPREUVE 1	Mode : ponctuel Durée : 1h30 (1h15 de préparation + 15' d'entretien) Coefficient : 4	A DEFINIR PAR L'EDUCATION NATIONALE	BC 1
EPREUVE 2	Mode : ponctuel Durée : 2h d'épreuve écrite Coefficient : 4		BC2
EPREUVE 3	Mode : ponctuel Durée : 2h d'épreuve écrite Coefficient : 4		BC3

UG1	Français Histoire-Géo – EMC Mode: PonctueL Durée: 2h (français) + 2x15 min Coefficient 3	*Organisation par Académie*	UG1
UG2	Mathématiques Sciences physiques – Mode: Ponctuel Durée: 2h Coefficient 2	*Organisation par Académie*	UG2
UG3	EPS Mode: CCF Durée: Coefficient 1	*Organisation par Académie*	UG3
UG4	Prévention - Santé – Environnement Mode : Ponctuel Durée :1h Coefficient 1	*Organisation par Académie*	UG4

Modalités de rattrapage

Conformément à la réglementation de l'Éducation nationale, il n'existe pas d'épreuve orale de rattrapage pour le CAP APM. En cas de non-validation du diplôme, les apprenants conservent le bénéfice de leurs notes égales ou supérieures à 10/20 pendant 5 ans et peuvent se réinscrire à la session suivante pour repasser uniquement les unités non acquises, selon les mêmes conditions d'organisation et d'évaluation que l'examen initial. En cas d'absence dûment justifiée aux épreuves de juin, une session de remplacement est organisée en septembre.